



IMMIGRATION Canada

Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

Instructions spécifiques du bureau des visas

Rabat



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit
pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents en suivant l'ordre ci-dessous. Placez tous les documents (attachés avec un trombone) dans une enveloppe scellée. **N'envoyez pas les originaux à l'exception** des certificats de police qui doivent être des **originaux**. Les photocopies de vos documents personnels (p. ex. diplômes, relevés de notes) doivent être légalisées. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction légalisée avec une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

Veillez joindre les documents demandés en suivant l'ordre ci-dessous :

	P	Q
1. FORMULAIRES		
Veuillez consulter la rubrique « Remplissez le formulaire de demande » de notre site web pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.		
ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">• le demandeur principal• l'époux ou le conjoint de fait• les enfants à charge de 18 ans ou plus		
ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
Note : Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.		
ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE		<input type="checkbox"/>
Doit être remplie par le demandeur principal.		

CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL

L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :

- vous-même (le demandeur principal);
- votre époux ou conjoint de fait; et
- les enfants à charge

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)

À remplir par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)

Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : LISTE DES VOYAGES

Ce formulaire se trouve à la [fin de l'Appendice](#). Le demandeur principal doit le remplir.

2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL

- Acte de naissance pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait
- Carte d'identité nationale pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait
- Certificats de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux*
- Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu
- Photocopie du **certificat de citoyenneté** canadienne, **carte de résident permanent** ou **visa de résident permanent** (ou visa d'immigrant) pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents

***Vous devez nous informer immédiatement de tout changement d'état civil, que ce soit avant ou après avoir reçu le visa.**

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)

- Certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)
- copie de votre livret de famille
- papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté
- preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal
- si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde
- pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une preuve d'études à temps plein sans interruption comprenant les documents suivants :
 - tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;
 - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;
 - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans

<p>4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. N'annexez que les photocopies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance, et celles où il y a les tampons et visas d'autres pays. • Si vous résidez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa ou carte de séjour pour le pays où vous résidez actuellement. <p>Notez que chaque immigrant éventuel doit détenir un passeport ordinaire ou privé, en course de validité, au moment d'obtenir son visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques ne sont pas valides aux fins d'immigration au Canada.</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)</p> <p>Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance et de mariage. Preuve du statut de cette personne au Canada : photocopie du visa ou carte de résident permanent, de la Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne (photocopies des pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS</p> <p>Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études postsecondaires : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique; • Études collégiales ou universitaires : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation; • Relevés de notes : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université. • Certificats de qualification professionnelle : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Vous et votre époux ou conjoint de fait, et vos enfants à charge de 18 ans et plus devez soumettre :

- les attestations de travail légalisées de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel, ainsi que la traduction française ou anglaise

Chacune des attestations de travail doit contenir les renseignements suivants :

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités qui vous incombent dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire
- les extraits certifiés conformes de vos cotisations et historique d'emploi au régime de retraite (CNSS ou CIMR)

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).

8. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande :

- une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille, et
- confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

9. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE

Veuillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

Note : Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **déla** de **120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

10. MODE DE PAIEMENT

Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.

Instructions de paiement**Nous acceptons tout paiement fait :**

- **en dirhams** : chèque certifié à l'ordre de « l'Ambassade du Canada »
- **en dollars canadiens** : chèque certifié à l'ordre du « Receveur général du Canada ».

Nous n'acceptons pas d'argent en espèces.

(suite...) MODE DE PAIEMENT**Information générale**

Pour tout paiement, un reçu de caisse doit être remis. Conserver ce reçu comme preuve que les droits ont bien été acquittés. En cas de remboursement, votre reçu sera exigé. **Ne pas envoyer d'espèces par la poste.** Nous dégageons toute responsabilité en cas de vol ou de perte résultant de ce mode de paiement.

11. EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES

Veillez fournir **quatre (4) photos** pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir **Photos** à la section *Comment remplir les formulaires*) ainsi que celles de l'**Appendice B**.

Envoi de votre demande

Envoi au bureau des visas

Insérez dans une enveloppe scellée tous vos documents dans l'ordre précisé sur cette liste de contrôle, et expédiez-la au :

Adresse postale

Ambassade du Canada
Service des visas
B.P. 709
31, rue Hamza
Agdal, Rabat
Maroc

Adresse physique

Ambassade du Canada
Service des visas
31, rue Hamza
Agdal, Rabat
Maroc



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Liste des voyages

IMM
5562
(05-2004)
Français

Le requérant principal doit remplir le formulaire.

Si l'espace fourni sur ce formulaire n'est pas suffisant pour inscrire tous les renseignements, veuillez utiliser une feuille supplémentaire sur laquelle vous inscrirez votre nom et le titre du formulaire.

1 - Votre nom au complet

Nom de famille

Prénom(s)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

2 - Veuillez énumérer **tous** les voyages que vous et, le cas échéant, les membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus avez effectués depuis les 10 dernières années hors de votre pays d'origine/de résidence (mais seulement depuis l'âge de 18 ans). Inclure les voyages à but touristique, les voyages d'affaires, les stages de formation, etc. Cochez la case « aucun voyage » si la personne visée (vous-même, le membre de votre famille) n'a jamais effectué de voyages hors de son pays d'origine/de résidence.

Par exemple:

04-2004	04-2004	6 jours	Madrid, Espagne	voyage d'affaires
---------	---------	---------	-----------------	-------------------

a) Vous-même

Aucun voyage

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

b) Votre époux (épouse) ou conjoint(e) de fait

Aucun voyage

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

c) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

d) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

e) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et seront utilisés pour déterminer si vous pouvez être admis au Canada à titre de résident permanent. Ils seront conservés dans la banque de renseignements personnels CIC PPU 039 intitulé *Dossiers des immigrants des missions à l'étranger*. Les renseignements pourront être communiqués à d'autres organisations conformément au principe d'usage compatible de l'information en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, les personnes ont le droit de s'attendre à ce que leurs renseignements personnels soient protégés et d'y avoir accès. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en visitant le site infosource.gc.ca ou en communiquant avec le télécentre de la citoyenneté et de l'immigration. **On peut aussi accéder à Infosource à partir des bibliothèques publiques du Canada.**

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

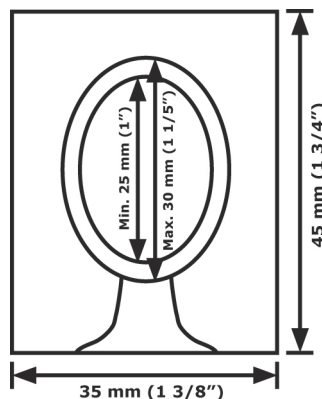
Notes au photographe

Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice C

Instructions médicales

Un examen médical est obligatoire pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge, s'ils vous accompagnent ou non au Canada. L'examen est également obligatoire pour tout enfant dont vous avez la garde partagée, même si l'enfant vit habituellement avec l'autre parent et ne vous accompagne pas au Canada.

Une personne est inadmissible pour le Canada si elle souffre d'une maladie ou d'une invalidité dont la nature, la gravité ou la durée probable sont telles qu'un médecin agréé, dont l'avis est confirmé par au moins un autre médecin agréé, conclut soit que cette personne constitue ou constituerait vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publiques, soit que son admission entraînerait ou risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé. L'inadmissibilité d'un membre de votre famille vous rend inadmissible.

Vous recevrez les formulaires et instructions pour l'examen médical, ainsi que la liste des médecins désignés dans votre pays de résidence, lorsqu'une décision de sélection positive sera prise, normalement au moment de l'entrevue ou de la décision de dispenser d'entrevue. Il vous appartient de prendre rendez-vous avec le médecin désigné de votre choix. Vous serez responsable de tous les frais d'examens.

Le visa de résident permanent porte la même validité que celle de l'examen médical, soit 12 mois à compter de la date du premier examen ou du premier test.